

moje...
République française

Préfecture de la Haute-Savoie

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

- Service de Restauration des Terrains en Montagne -

Arrêté n° DDAF-RTM 97/25 du **24/11/1997** portant approbation
du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
de la commune de MOYE

Le Préfet de la Haute-Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, modifiée par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles,

VU l'arrêté préfectoral DDAF-RTM n° 96/19 du 2 décembre 1996 prescrivant l'établissement du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de MOYE,

VU l'arrêté préfectoral DDAF-RTM n° 97/16 du 21 août 1997 prescrivant la mise en enquête publique du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de MOYE,

VU le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 9 septembre 1997 au 4 octobre 1997 inclus et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 4 octobre 1997,

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie en date du 31 octobre 1997,

VU l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière - Rhône-Alpes en date du 3 octobre 1997,

VU la délibération du 6 novembre 1997 du Conseil municipal de la commune de MOYE,

VU les pièces du dossier transmises par M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (Service de Restauration des Terrains en Montagne) pour approbation du P.P.R.,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie,

A R R E T E

Article 1er - I - Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de MOYE.

II - Le P.P.R. comprend :

- 2 livrets,
- 4 documents graphiques.

III - Il est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- 1 - à la mairie de MOYE,
- 2 - à la Préfecture de la Haute-Savoie.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés :

- 1) le Républicain Savoyard,
- 2) le Faucigny.

Copie du présent arrêté sera affichée à la mairie de MOYE et portée à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune, pendant un mois au minimum. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du maire et un exemplaire de chaque journal sera annexé au dossier principal P.P.R.

Le Plan de Prévention des Risques approuvé vaut servitude d'utilité publique et sera à ce titre annexé au Plan d'Occupation des Sols.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- 1 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie,
- 2 - M. le Maire de la commune de MOYE,
- 3 - M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- 4 - M. le Directeur Départemental de l'Équipement.

.../...

Article 4 -

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie, le Directeur Départemental de l'Équipement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Annecy, le

24 - 11 - 1997

Le Préfet,

pour le Préfet.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Albert DUPUY

Pour attestation,
Le Secrétaire



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Haute - Savoie Liste PPR approuvés (46)

Commune	Approbation	Origine
Seyssel	05/03/73	PSS
Chatel	15/12/86	PER
Villard sur Thônes (Les)	29/01/87	PER
Vailly	16/04/87	PER
Sixt	29/05/87	PER
Bellevaux	30/06/87	PER
Côte d'Arbroz (La)	16/11/87	PER
Contamines-Montjoie (Les)	08/12/87	PER
Saint Gervais	14/10/88	PER
Flaine	19/10/88	PER
Abondance	14/12/88	PER
Clusaz (La)	16/02/90	PER
Samoëns	22/03/90	PER
Servoz	07/06/91	PER
Grand-Bornand (Le)	08/07/91	PER
Passy	28/10/91	PER
Marignier	18/11/91	PER
Bonnevaux	20/03/92	PER
Vallorcine	11/05/92	PER
Chamonix	14/05/92	PER
Manigod	28/08/92	PER
Houches (Les)	05/12/92	PER
Bonne sur Ménoge	21/06/93	PER
Veyrier-du-lac	18/05/94	R 111/3
Serraval	12/09/94	PER
Monnetier-Mornex	06/10/94	PER
Arâches	22/11/94	PER
Grand-Bornand (Le) Rev.	01/02/95	PER
Lugrin	28/06/96	PPR
Novel	08/08/96	PPR
Lucinges	27/09/96	PPR
Vougy	30/09/96	PPR
Muraz (La)	14/10/96	PPR
Onnion	24/12/96	PPR
Fillinges	14/01/97	PPR
Clefs (Les)	21/01/97	PPR
Morzine	30/01/97	PPR
Alby-sur-Chéran	28/02/97	PPR
Saint Julien	28/02/97	PPR
Petit-Bornand	05/03/97	PPR
Magland	02/04/97	PPR
Allèves	07/07/97	PPR
Mégevette	05/09/97	PPR
Massingy	21/09/97	PPR
Moye	24/11/97	PPR
Entremont	24/11/97	PPR